

Prestations par type d'équipement

Le tableau ci-dessous récapitule les prestations par catégories d'équipements, conformément à la [Charte informatique de la Faculté de biologie et de médecine](#).

	Equipement externe Charte informatique 4.1a, 6.1	Equipement UNIL Charte informatique 4.1b, 5.3.2, 6.2	Equipement FBM Charte informatique 4.1c, 6.3
Conditions d'éligibilité		<ul style="list-style-type: none"> • Equipement inventorié • Accord directeur département • Durée de séjour FBM: > 6 mois 	<ul style="list-style-type: none"> • Critères UNIL • Achat via Service informatique FBM • Configuration standard FBM
Droits d'administration	✓	✓	Non. Exception prévue selon 6.3.5: <ul style="list-style-type: none"> • Accord commun entre Si, Directeur département, supérieur hiérarchique • Logiciel nécessitant les droits admin • Equipement non standard • Informaticien dans l'unité
Service FBM (NAS, impression, etc.)	✓	✓	✓
Programmes UNIL/FBM (CometBackup, Microsoft Office, GraphPad Prism, etc.)		✓	✓
Support / Assistance		<ul style="list-style-type: none"> • Pas de garantie de délai • Support FBM "best effort" pour les services et logiciels UNIL/FBM • Constat en cas de panne 	<ul style="list-style-type: none"> • Délai d'intervention < 3 jours • Aide sur les logiciels UNIL/FBM • Service de prêt (si matériel de prêt disponible)